



Résidence Sainte Marthe



03 25 70 26 30

4 rue Mermoz - 10280 FONTAINE-LES-GRÈS

accueil@saintemarthe10.fr



Sommaire



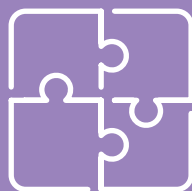
Présentation
p. 4



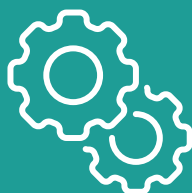
Services
p. 7



Admission
p. 9



Prestations
p. 12



Tarification
p. 16



Cadre de vie
p. 17



Présentation

Résidence Sainte Marthe

Au centre de FONTAINE-LES-GRES, la Résidence « Sainte Marthe » est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale. Elle a ouvert le 3 mai 1993.

Elle accueille des résidents de plus de 60 ans et de moins de 60 ans sur dérogation, de toutes catégories socioculturelles.

Grâce à l'extension du bâtiment qui a vu accueillir l'ensemble des résidents de l'EHPAD « Les Tilleuls », la résidence « Sainte Marthe » se compose dorénavant de deux Unités de Vie Protégée (U.V.P.) dans lesquelles sont accueillies 14 personnes et 15 personnes.

Hors Unité de Vie Protégée, la résidence peut accueillir 73 personnes dans un cadre spacieux.

Accessible par la D619, la Résidence se situe :

- À 20 km de Troyes et de Romilly-sur-Seine
- À 146 km de Paris, via Provins.



Un parking intérieur avec ouverture automatique
est à votre disposition au 4 rue Mermoz.



Située à 20 km de Troyes ou de Romilly-sur-seine, la commune bénéficie de **tout type de commerces**.



Salon de coiffure et d'esthétique, tabac journaux, boulangerie, agence immobilière, restaurant, fromagerie et autres commerces.



Services paramédicaux et généraux : poste, distributeurs à billets.



Équipements scolaire et culturel : bibliothèque.

Respect des droits

Notre établissement s'engage à :

- Respecter des droits fondamentaux
- Appliquer la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
- Promouvoir la bienveillance
- Transmettre la liste des personnes qualifiées





L'équipe de l'établissement

Président

Ludovic VALLARCHER (Président / Maire de Fontaine les Grès)

Directeur

Jérôme DEWAELE

Médecin coordonnateur

Dr Daniel VOMSCHEID

Cadre de santé

Marie BOURGEOIS

Infirmières, comptable, secrétaire, psychologue, animateurs, agents d'entretien, cuisiniers, aide-soignant, et autres professionnels sont présents dans nos locaux pour vous accompagner.



Services

Coiffure (prestation payante)

Des coiffeuses proposent leur service au sein de la résidence. À votre demande, l'équipe organise un rendez-vous, planifié selon les jours de présence des coiffeurs.

Un rendez-vous avec votre coiffeur habituel reste envisageable, à votre initiative.

Cultes

Une messe est régulièrement célébrée dans les locaux de la résidence. Toute demande d'autre cérémonie de culte pourrait être organisée selon les possibilités.

Bijoux et argent

Il est recommandé de ne pas apporter de somme d'argent, ni de bijoux de valeur dans sa chambre. L'établissement ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

Les objets de valeur peuvent être déposés dans le coffre-fort de l'Établissement selon la capacité.

Un inventaire sera dressé à chaque dépôt et retrait.



Hébergement extérieur

Des hébergements sont proposés à proximité. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous demander.

Expression des usagers

Un Conseil de Vie Sociale (CVS), réuni au moins trois fois par an, est composé de représentants des Usagers, des Familles et du Personnel auquel participe la Direction ainsi qu'un représentant de la commune.

Cette instance de concertation permet à chacun de s'exprimer sur la vie quotidienne de l'Établissement, de donner un avis ou de formuler des demandes.

Il est consulté sur les modalités d'organisation et donne son avis sur les prix de journée.

Par ailleurs, des questionnaires permettent de connaître les besoins et les avis des Usagers et des Familles.



Admission

Pré-admission

Dans la mesure du possible, chaque demande fait l'objet d'une **visite anticipée** au domicile ou sur le lieu de vie de la personne par le Médecin Coordonnateur, la Cadre de santé et/ou le Psychologue.

Cette consultation permet d'aborder les habitudes de vie avec la personne et ses proches, de recueillir les attentes de chacun et d'échanger sur les difficultés.

Elle permet de mettre en place un programme adapté, défini en partenariat avec la personne accueillie, sa famille et les professionnels de la structure.



Une visite de l'EHPAD est vivement **recommandée** et peut s'organiser en après-midi, autour d'un goûter ou d'une animation.



Admission

Elle est subordonnée à un avis favorable relatif à l'étude du dossier d'admission lors d'une demande de renseignements.

La personne est reçue par un membre du Personnel afin de recueillir les éléments administratifs et médicaux qui n'auraient pas été transmis au préalable. Pour ces derniers, ils seront remis aux personnes habilitées sous couvert de la confidentialité.

La décision d'admission est le résultat d'une concertation entre la Direction, le Médecin Coordonnateur de l'Établissement et l'équipe soignante.

Un dossier de demande d'admission est à compléter sur www.viatrajectoire.fr ou téléchargeable sur le site Internet du Conseil Départemental : www.aube.fr



Avant d'occuper la chambre, chaque usager doit souscrire une assurance Responsabilité Civile et la transmettre avec les documents d'admission.

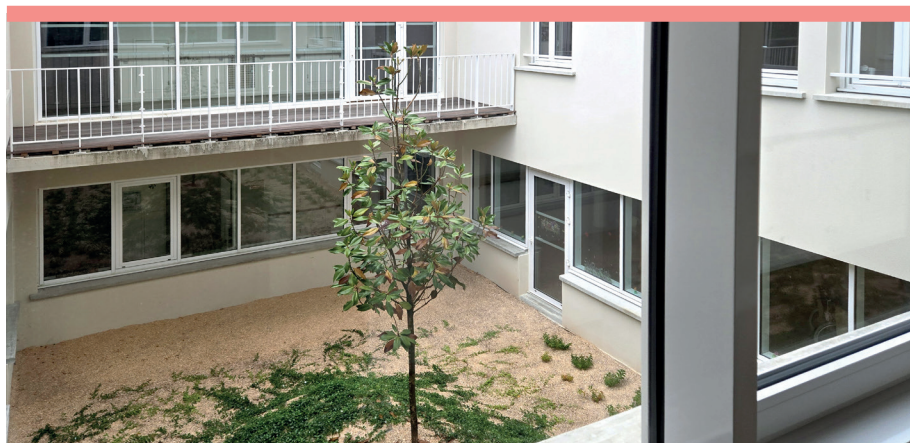


À chaque entrée et sortie, un état des lieux est effectué ainsi que l'inventaire des objets, meubles personnels équipant la chambre.

N'hésitez pas à consulter notre règlement de fonctionnement disponible dans le hall d'accueil.

Pièces indispensables

- ☐ Photocopie de la carte Vitale et photocopie de l'attestation CPAM
- ☐ Photocopie de la carte de mutuelle
- ☐ Photocopie du livret de famille
- ☐ Photocopie de la carte d'identité
- ☐ Photocopie des 2 derniers avis d'imposition
- ☐ Justificatifs des caisses de retraite
- ☐ Relevé d'identité Bancaire (IBAN)
- ☐ Contrat obsèques (recommandé dès l'admission)
- ☐ Autorisation de droit à l'image (au choix : réseaux, sur la porte, à l'entrée, ...)
- ☐ Déclaration de la personne de confiance
- ☐ Directives anticipées (nous consulter)
- ☐ Attestation d'assurance personnelle (R.C.)





Prestations

Loisirs, détente

Les animations permettent de stimuler différents domaines cognitifs, de créer du lien entre les personnes dans un contexte convivial.

Il s'agit de proposer aux usagers des activités qui génèrent de bien-être, du plaisir et de la détente.

Des ateliers de stimulation cognitive ou psychomotrice sont organisés par nos animat(eurs)rices, les agents en poste ou les bénévoles.

L'après-midi, différents ateliers sont proposés respectant les goûts et les envies des personnes accueillies : musique, chants, lecture, expressions artistiques, pâtisserie, gymnastique douce, promenades ...

Une fois par mois, nous fêtons les anniversaires.

Familles, amis des usagers et bénévoles sont les bienvenus pour participer activement aux animations et ainsi rompre l'isolement des personnes âgées.



Famille

L'utilisateur peut accueillir, dans la limite de notre capacité d'accueil, un ou plusieurs membres de sa famille ou amis pour déjeuner.

Pour des raisons d'organisation, il est conseillé de prévenir au moins une semaine à l'avance.

Le prix du déjeuner est affiché au sein de l'Établissement.

En cas d'apport de nourriture, afin d'éviter les fausses routes, veuillez à en informer l'équipe soignante et après avoir reçu son accord.

Les produits d'hygiène sont à la charge des familles, et doivent être fournis en quantité suffisante pour pallier aux besoins de l'utilisateur (dentifrices, rasoirs, mousse à raser, gels douche, shampoings, savonnettes, eau de Cologne ...).

Service médical

Vous avez le libre choix de faire intervenir votre médecin traitant.

Les Infirmières et des Aides-Soignantes dispensent les soins quotidiens, gèrent les rendez-vous médicaux et les situations d'urgences. Elles sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de la journée.

Du personnel expérimenté vous assiste tout au long de la nuit.

Un kinésithérapeute peut intervenir.

Des intervenants libéraux se déplacent dans nos locaux à la demande ou sur prescriptions médicales (pédicures, opticienne, orthophoniste, ...)





Linge

Les draps et les couvertures sont fournis par l'établissement. L'E.H.P.A.D « Sainte Marthe » externalise l'entretien de votre linge. Il est conseillé d'éviter les vêtements trop fragiles.

Pour cela, il est nécessaire de respecter le trousseau (dont la liste n'est pas exhaustive) et de l'actualiser régulièrement en cas de perte, usures ...

Afin de pallier le manque, compte tenu des circuits de nettoyage réalisés par la société, il est recommandé de respecter la quantité de vêtements proposés.

Toutefois, vous avez la possibilité de l'adapter à votre convenance. N'hésitez pas à nous demander.



La résidence a la projet d'internaliser
le nettoyage des vêtements.



Tarification

La résidence est habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale, dont les ressources sont inférieures aux frais de séjour, et sont conventionnés au titre de l'Aide Personnalisée au Logement.

L' Aide Personnalisée à l'Autonomie est versée directement à l'Établissement. Elle finance les dépenses nécessaires au maintien de l'autonomie.

Ces démarches administratives sont effectuées par l'Administration des Établissements.

Le C.C.A.S. a souscrit une assurance auprès d'une compagnie pour se prémunir contre d'éventuels préjudices dont la responsabilité serait engagée.





Cadre de vie



Chambres

Les chambres sont spacieuses (de 18 à 22 m²) claires, agréablement meublées disposent chacune d'une salle d'eau.

Elles sont toutes équipées de dispositifs d'appels d'urgence, de prises TV et de téléphone pour une ligne directe grâce à la fibre.

Vous pouvez personnaliser votre intérieur par l'apport de décoration, petits objets ou meubles sans pouvoir gêner la circulation et l'entretien, tout en respectant les règles et normes en matière de sécurité incendie. **N'hésitez pas à demander à la Direction.**

Vous êtes libre d'aller et venir

Pour votre sécurité et ménager notre inquiétude, il est préférable de nous prévenir de vos absences.

En raison de son état de santé l'état de santé, l'utilisateur peut être amené à déménager pour des besoins d'organisation de service.

Un référent est désigné à votre arrivée pour une meilleure relation.

Restauration

Le temps de repas est un moment rythmé, privilégié, où l'on se rencontre, se retrouve, se découvre

Une attention particulière est apportée à l'élaboration des menus, avec l'aide d'une diététicienne, pour satisfaire vos goûts et votre plaisir tout en maintenant la variété et l'équilibre alimentaire.

Les repas sont servis principalement en salle à manger. Un plateau sera servi en chambre si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer.





Les menus sont affichés à l'entrée des salles à manger.

Les régimes sont possibles et respectés, selon la prescription médicale.

Le goûter est distribué soit en salon, soit en chambre.

Lors des Commissions de Menus, les Usagers ont la possibilité de donner leur avis sur le choix des repas .

Horaires des repas

Petit-déjeuner

De 7h45 à 8h45

Déjeuner

À partir de 12h

Goûter

Entre 15h30 et 16h00

Dîner

À partir de 18h45



**Une collation
nocturne** peut être
servie aux résidents
sur demande.



Centre Communal

Action Sociale

46 Boulevard Doré
10280 FONTAINE LES GRES

Résidence
Sainte Marthe



03 25 70 26 30

4 rue Mermoz - 10280 FONTAINE-LES-GRÈS

accueil@saintemarthe10.fr